
Ville de Trois-Rivières

Projet de Règlement n° 34 / 2022 modifiant le Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des installations de production et de distribution d'eau potable au réservoir Saint-Jean et décrétant un emprunt à cette fin de 46 100 000,00 \$ (2019, chapitre 65) afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et de revoir la nomenclature des travaux à l'annexe I

1. Le Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des installations de production et de distribution d'eau potable au réservoir Saint-Jean et décrétant un emprunt à cette fin de 46 100 000,00 \$ (2019, chapitre 65)) est de nouveau modifié par le remplacement, dans le titre et dans la deuxième ligne des articles 2 et 3, du montant « 46 100 000,00 \$ » par le montant « 79 400 000,00 \$ ».

2. L'annexe I de ce Règlement est de nouveau remplacée par la suivante :

«

Ville de Trois-Rivières (2019, chapitre 65)

ANNEXE I

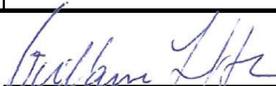
DESCRIPTION ET COÛT DES TRAVAUX

(Article 1)

Annexe de règlement d'emprunt / Réservoir St-Jean / 6000-13-096D-01

Article	Description	Montant total
1.0	Généralités	7 500 000 \$
2.0	Civil	9 600 000 \$
3.0	Structure	16 700 000 \$
4.0	Architecture	5 600 000 \$
5.0	Mécanique de Procédé	15 900 000 \$
6.0	Électricité	8 600 000 \$
7.0	Instrumentation et contrôle	2 100 000 \$
8.0	Ventilation	1 700 000 \$
9.0	Plomberie	2 800 000 \$
10.0	Calorifugeage	250 000 \$
11.0	Mise en service, formation et essais de performance	250 000 \$
12.0	services techniques et contingences	7 600 000 \$
12.0	Frais de financement	800 000 \$
	Total (taxes nettes)	79 400 000 \$

Préparé par :


Guillaume Lafortune ing
Chargé de projet - Direction du génie
Ville de Trois-Rivières

Date: 2022-02-11

»

J. L.

Y. T.

3. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 15 février 2022.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière